

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 17 octobre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
11 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 17 octobre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de A. Besombes à St Saturnin de Lucian, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. OULIE Guy - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène – Mme MILLET PERRIOL Léone – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François – M. GALABRUN Jacky - M. PALOC Eric

Absents excusés : - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre -

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. GOMEZ René - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. RUIZ Jean François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Hélène Barral

Monsieur Richard Arnal est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

94-2005

Subvention 2005 Ecole de musique de la Vallée de l'Hérault

Monsieur M. Astié, rapporteur, explique qu'en 2004, l'Ecole de musique de la Vallée de l'Hérault avait reçu une subvention de 23 000€ de la part de la Communauté de communes. Le budget primitif 2005 a prévu de lui verser une subvention de 28 000€ pour l'année 2005.

Monsieur M. Astié précise que l'Ecole de musique intercommunale fait face à des besoins croissants en matière de fonctionnement, suite à l'augmentation considérable de ses effectifs depuis fin 2004 (30% en moyenne d'augmentation). De plus le département l'a inscrite comme école ressource dans son schéma départemental de développement de la musique et lui attribue de ce fait une subvention majorée.

Monsieur M. Astié ajoute que la Communauté de communes pourrait compléter sa participation à l'école de musique pour l'année 2005 et la porter de 28 000 € à 30 000 €.

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder ce supplément de 2000 € de subvention accordé à l'Ecole de musique de la Vallée de l'Hérault.
- d'inscrire la dépense correspondante à l'article 657 du budget principal de la Communauté de communes.
- d'autoriser le Président à signer la convention avec le département, l'école de musique de la Vallée de l'Hérault et l'association départementale pour la danse et la musique en Hérault.

Fait à Gignac, le 19 octobre 2005

Le Président

Louis Villaret